



AFFICHAGE OBLIGATOIRE CODE DU TRAVAIL (ART. D4711-1)

INSPECTION DU TRAVAIL :

NOM DU CONTRÔLEUR DE L'INSPECTION DU TRAVAIL :
ADRESSE : 8 esplanade de l'Europe - 64600 ANGLET
N° DE TELEPHONE : 05 59 46 00 75

MÉDECINE DU TRAVAIL :

NOM DU MÉDECIN : Docteur
ADRESSE :
N° DE TELEPHONE :

SERVICES D'URGENCES :

SAMU	(15)	OU N° TEL : 05 59 44 35 35 (Bayonne)
POLICE	(17)	OU N° TEL :
GENDARMERIE	(17)	OU N° TEL :
POMPIERS	(18)	OU N° TEL :
TOUTES URGENCES (PORTABLE)	(112)	DISCRIMINATION..... (114)
HÔPITAL de Bayonne.....N° TEL : 05 59 44 35 35		
CENTRE ANTIPOISONN° TEL : 05 56 96 40 80		
AUTRES :N° TEL :		
.....		

Art. D4711-1 : Les chefs des établissements relevant des dispositions du titre III du livre II sont tenus d'afficher, dans des locaux normalement accessibles aux salariés, l'adresse et le numéro d'appel :

- du médecin du travail ou du service médical du travail compétent pour l'établissement ;
- des services de secours d'urgence ;
- de l'inspection du travail compétente, et le nom de l'inspecteur compétent.

ASSOCIATION SANTÉ AU TRAVAIL DU PAYS BASQUE

Secteur Bayonne : Rés. Toki Lana - 7, ch. de MAROQUETTE - 64100 BAYONNE - ☎ 05 59 25 61 08 - e-mail : bayonne@astpb.com
Secteur St Jean de Luz : 137, av. de JALDAY - 64500 ST JEAN DE LUZ - ☎ 05 59 51 98 51 - e-mail : saint-jean-de-luz@astpb.com

www.astpb.com